

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 183 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jacques BOUDON - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY- OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY- VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 28 Juin 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 10 juillet 2018

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Olivier FREGEAC - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Yves BEAUVAL représenté par Marcel MAUNIER - Moussa BENKACI représenté par Jacques BOUDON - Jean-Louis BONAN représenté par Nathalie LAINE - Patrick BORÉ représenté par Jean-Louis TIXIER - Nadia BOULAINSEUR représentée par Josette FURACE - Michel BOULAN représenté par Joël MANCEL - Jean-Louis CANAL représenté par Loïc GACHON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Bruno CHAIX représenté par Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT représenté par Gaëlle LENFANT - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Carine ROGER - Robert DAGORNE représenté par Roger PELLENC - Sandra DALBIN représentée par Patrick PADOVANI - Sylvaine DI CARO représentée par Jules SUSINI - Jean-Claude FERAUD représenté par Georges CRISTIANI - Jacky GERARD représenté par Jean-Claude MONDOLINI - Eliane ISIDORE représentée par Henri CAMBESSEDES - Albert LAPEYRE représenté par Josette VENTRE - Eric LE DISSÈS représenté par Jean MONTAGNAC - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Georges MAURY représenté par Jocelyne TRANI - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Patrick MENNUCCI représenté par Eric SCOTTO - Yves MESNARD représenté par Patrick PIN - Richard MIRON représenté par Jean-Claude DELAGE - Stéphane PICHON représenté par Bernard JACQUIER - Roger PIZOT représenté par Sophie DEGIOANNI - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Véronique PRADEL représentée par Emmanuelle SINOPOLI - Bernard RAMOND représenté par Arnaud MERCIER - Julien RAVIER représenté par Valérie BOYER - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Roger RUZE représenté par Roland CAZZOLA - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Jacques BESNAÏNOU - Odile BONTHOUX - Michel CATANEO - Sandrine D'ANGIO - Bernard DESTROST - Claude FILIPPI - Mireille JOUVE - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard MARANDAT - Michel MILLE - Stéphane PAOLI - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Philippe VERAN - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Étaient présents et représentés en cours de séance Madame et Messieurs :

Samia GHALI représentée à 11h08 par Eugène CASELLI - Eric CASADO représenté à 11h20 par François BERNARDINI - Gilbert FERRARI représenté à 11h20 par Nicole JOULIA.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Chrystiane PAUL à 10h50 - Roger PELLENC à 10h51 - Elisabeth PHILIPPE à 11h07 - Marie MUSTACHIA à 11h07 - Frédéric VIGOUROUX à 11h15 - Frédéric COLLART à 11h25 - Loïc GACHON à 11h25 - Georges ROSSO à 11h25 - Henri CAMBESSEDES à 11h25 - Roger MEI à 11h26 - Antoine MAGGIO à 11h32 - Marcel MAUNIER à 11h47 - Emmanuelle SINOPOLI à 11h56 - Henri PONS à 12h00 - Jean-Pascal GOURNES à 12h00 - Arlette FRUCTUS à 12h00 - Pascal MONTECOT à 12h00 - Albert GUIGUI à 12h00 - Philippe GINOUX à 12h00 - Auguste COLOMB à 12h00 - Mireille BALETTI à 12h05 - Jules SUSINI à 12h13 - Marie-Laure ROCCA-SERRA à 12h30 - Nouriati DJAMBAE à 12h30 - Roland BULM à 12h32 - Patrick VILORIA à 12h35 - Richard FINDYKIAN à 12h33 - Nathalie FEDI à 12h32 - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE à 12h35 - Francis TAULAN à 12h35 - Dominique FLEURY-VLASTO à 12h36 - Pascale MORBELLI à 12h37 - Marie-Claude MICHEL à 12h37 - Jean-Claude MONDOLINI à 12h37 - Stéphane RAVIER à 12h39

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**DEA 002-4221/18/CM**

**■ Candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'appel à projet 2018 "Économie Circulaire sur les territoires de la Région PACA", lancé par l'ADEME et la Région PACA (dans la continuité de l'AAP Territoire Zéro déchet Zéro Gaspillage) et demande de subventions  
MET 18/7257/CM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Les Territoires au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence sont engagés dans la réalisation de nombreux projets.

Certaines dépenses qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un financement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

À ce titre l'Appel à Projets (AAP) « Développement d'une Économie Circulaire sur les territoires de la Région PACA » lancé en mars 2018, dans la continuité de l'appel à projets Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage (ZDZG), concerne notamment les Déchets d'Activités Économiques (DAE).

En effet, en cohérence avec les objectifs fixés par le futur Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets de la Région (PRPGD), l'ADEME, l'ÉTAT et la RÉGION PACA souhaitent élargir la dynamique engagée sur les territoires ZDZG, en lançant cet appel à projets.

Plus précisément, il a pour objet :

- d'accompagner les collectivités souhaitant s'engager dans une politique d'économie circulaire et de gestion des ressources ;
- de proposer aux collectivités un soutien spécifique pour les actions menées sur le flux de Déchets d'Activités Économiques (DAE).

Le calendrier du déroulement des dépôts des candidatures est le suivant :

- Date de lancement de l'AAP : 9 mars 2018.
- Date limite d'envoi électronique de dépôt de la pré-candidature : 2 mai 2018.
- Choix des projets éligibles / audition si besoin : 4 au 8 juin 2018.
- Délai de perfectionnement des projets : 14 semaines.
- Date limite de dépôt de la demande de subvention : 28 septembre 2018.
- Jury final de sélection des lauréats : 30 novembre 2018.

Le Pays d'Aix, qui travaille depuis maintenant plusieurs mois sur une « feuille de route DAE », a décidé de répondre à cet appel à projets pour disposer d'un soutien financier à la mise en place de moyens humains qui lui seront nécessaires dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'actions sur le sujet des déchets professionnels (DAE).

Au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence, le territoire de Marseille Provence Métropole (MPM) n'est pas autorisé à répondre car déjà en contrat Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage jusqu'en 2019 et les autres territoires n'ont pas, à ce jour, de projet suffisamment avancé pour répondre aux conditions d'éligibilité.

Néanmoins, au-delà de sa candidature, le Pays d'Aix pourra faire bénéficier aux autres territoires de son retour d'expérience et d'une partie de ses actions sur la mise en œuvre de la « feuille de route DAE ».

**Signé le 28 Juin 2018**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 10 juillet 2018**

En effet le Pays d'Aix participe voire pilote des groupes de travail métropolitains qui permettent l'harmonisation des pratiques actuelles mais aussi la déclinaison et la mise en œuvre sur tous les territoires des axes prioritaires d'actions prévues dans le cadre du schéma métropolitain de gestion des déchets délibéré en Conseil de la Métropole du 17 octobre 2017.

Ce schéma fixe comme prioritaire la définition d'un niveau de service aux professionnels, afin de satisfaire aux objectifs de la loi de Transition Énergétique.

La pré-candidature doit comprendre :

- Une note générale d'intention présentant de façon argumentée les motivations du candidat (cette dernière est fournie en annexe de la présente délibération),
- Un état des lieux simplifié du Territoire en matière de gestion des déchets.

Le Territoire du Pays d'Aix s'est focalisé sur sa feuille de route DAE en cours de construction pour élaborer la note d'intention. Celle ci reprend les grandes thématiques suivantes :

1. Objectif de définition du niveau de service délivré aux professionnels
2. État des lieux institutionnel (Territoire et Métropole)
3. Gouvernance de la feuille de route DAE
4. Éléments de la feuille de route DAE en cours de construction avec objectifs généraux et spécifiques et moyens nécessaires à la mise en œuvre.
5. État prévisionnel des dépenses
6. Détail des démarches lancées ou envisagées à court terme

Ce programme d'actions pluriannuel envisagé sur la période 2018-2021 est en cours d'élaboration à effectif constant. Il va nécessiter une animation et un suivi conséquents, raison pour laquelle le Territoire du Pays d'Aix sollicite un soutien financier auprès de l'Ademe et de la Région PACA, soutien prévu dans le cadre de cet appel à projet.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 150 000 euros TTC détaillé comme suit :

- 1 Poste ETP sur 3 ans (3x 46 000 €/an) : 140 000 €
- Dépenses relatives à la communication : conception graphique et reproduction de documents : 10 000 €

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

<b>ORGANISMES SOLLICITES</b>	<b>TAUX SOLLICITES</b>	<b>MONTANTS SOLLICITES</b>
ADEME- REGION	80 %	120.000 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	20 %	30.000 euros
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>150.000 euros</b>

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Signé le 28 Juin 2018**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 10 juillet 2018**

- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- Le règlement de l'appel à projet « Économie Circulaire sur les territoires de la Région PACA » piloté par l'ADEME et la Région PACA.

**Oui le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que les domaines prioritaires, les actions et projets éligibles, au financement de cet appel à projet représente un enjeu pertinent pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, il convient de procéder à la mise en œuvre de la « feuille de route DAE » sur le Territoire du Pays d'Aix et pour cela de solliciter le financement d'un poste (ETP) en répondant à l'Appel à Projets « Économie Circulaire sur les Territoires de la Région PACA ».

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée la faculté pour la Métropole Aix-Marseille-Provence et pour tous les territoires qui la composent, de répondre à l'appel à projet « Économie Circulaire sur les territoires de la Région PACA » piloté par l'ADEME et la Région PACA,

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Ademe et de la Région Paca, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution.

**Article 3 :**

La recette correspondante sera constatée au Budget Annexe 2018 et suivants « Déchets » du Territoire du Pays d'Aix de la Métropole Aix-Marseille-Provence, section de fonctionnement 74788 Chapitre 7211.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Propreté et Traitement des déchets

Roland MOUREN